

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant La Garderie le Jardin du Soleil (2016) Inc.	Numéro de permis 2017031	Date d'inspection Le 25 septembre 2024	
Nom de l'établissement Le jardin du soleil 2016		Numéro de téléphone (506) 532-1337	
Adresse 3894 134 Route Shediac Bridge NB E4R 1T7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Celina Boudreau Chiasson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : a) l'administrateur et les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire;	11(a)	21 oct. 2024	
Commentaires : Lors de la vérification des nouveaux membres du personnel, 2 membres du personnel ne sont pas titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire valide. Les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secourisme et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire (RCR) valide. La directrice partage à la mentor en assurance de la qualité que les 2 éducateurs sont inscrits dans un cours de secourisme/ RCR qui se déroulera bientôt. Les employés en question ne doivent pas être laissés seuls avec les enfants jusqu'à ce qu'ils obtiennent leur certificat.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (ii) ses compétences, y compris le certificat et la formation que prévoit l'alinéa 11b) ou c).	24(1)(c)(ii)	27 sept. 2024	
Commentaires : Un membre du personnel n'a pas une copie de réussite au cours d'Introduction en éducation à la petite enfance d'insérée dans son dossier. Les éducateurs qui ont réussi le cours d'Introduction en éducation à la petite enfance doivent avoir une copie d'insérée à leur dossier.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vi) une copie de la vérification effectuée auprès du ministère du Développement social.	24(1)(c)(vi)	25 sept. 2024	25 sept. 2024
Commentaires : Lors de la vérification des nouveaux membres du personnel, la vérification auprès du ministère du Développement social d'un membre du personnel était manquante. Une copie de la vérification effectuée auprès du ministère du Développement social doit être insérée dans le dossier de chaque membre du personnel. La directrice a immédiatement imprimé et inséré une copie dans le dossier. La lacune est maintenant conforme.			

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire.	24(1)(c)(vii)	21 oct. 2024	
Commentaires : Lors de la vérification des nouveaux membres du personnel, 2 membres du personnel n'ont pas un certificat de secourisme valide et un certificat en réanimation cardiorespiratoire valide. Une copie d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire (RCR) doit être insérée dans le dossier de chaque membre du personnel. La directrice partage à la mentor en assurance de la qualité que les 2 membres du personnel sont inscrits dans un cours de secourisme/RCR qui se déroulera bientôt. Les employés en question ne doivent pas être laissés seuls avec les enfants jusqu'à ce qu'ils obtiennent leur certificat.			
28(1) L'exploitant d'un établissement agréé ne peut modifier la superficie prévue pour fournir des services ni faire un ajout à un bâtiment ou à un établissement ni modifier ceux-ci en tout ou en partie que si le ministre a approuvé les changements par écrit.	28(1)	27 sept. 2024	
Commentaires : Lors de l'inspection de surveillance, la mentor en assurance de la qualité a remarqué que des rénovations ont été apportées au bâtiment sans avoir avisé le département. Tel qu'un agrandissement au mur pour installer de nouvelles portes et un mur qui a été retiré au 2e étage. La mentor en assurance de la qualité informe la directrice que l'espace prévu du lieu d'exploitation qui a été approuvé ne doit pas avoir changé depuis la dernière inspection sans demande de changement. Une demande de changement pour toutes rénovations doit être soumise au département le plus tôt possible.			

Commentaires généraux

La mentor en assurance de la qualité est sur les lieux pour une inspection de surveillance.

La mentor en assurance de la qualité a vérifié les éléments suivants :

- le ratio et nombre maximal d'enfants
- les dossiers des nouveaux membres du personnel
- les mesures des locaux

La mentor en assurance de la qualité remarque que l'allée piétonne extérieure d'un côté de l'établissement est obstruée des équipements de rénovation. La directrice partage que les parents ont reçu un plan qui a été mis en place et que cette sortie sera seulement utilisée comme sortie d'urgence. La directrice partage aussi que si cette sortie doit être utilisée, les enfants se dirigeraient à la direction opposée de la construction.

La directrice partage aussi avec la mentor en assurance de la qualité que sur 4 éducatrices préscolaires, 2 ont maintenant leur cours d'éducation à la petite enfance. Cela signifie que, au moins 50% des éducateurs sont maintenant titulaires d'un certificat d'un an en éducation à la petite enfance ou possède une formation équivalente.

original signé par

Celina Boudreau Chiasson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 27 septembre 2024

Date

original signé par

Michelle Gallant

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 27 septembre 2024

Date